conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Floor Cleaner STRONG
UFI: UM90-V02P-N00Q-WCCY

## Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

#### déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

## Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology GmbH

Rue: Berensweg 200

Code postal/Lieu: 33334 Gütersloh

**Téléphone**: +49 5241 9443 0 **Télécopie**: +49 5241 9443 44

Contact pour informations: labor@bio-circle.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 5241 9443 51 pendant les périodes normales d'ouvertur (lundi au jeudi de 8h à 16h et vendredi de 8h à 15h)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée. Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

#### Mention d'avertissement

Danger

## Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....

Page: 1 / 17

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune

## **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-XXXX; N°CE: 203-961-6; N°CAS

: 112-34-5

Poids :  $\geq$  1 - < 5 % Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau

communautaire (UE).

ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO; Numéro d'enregistrement REACH: (Polymer);

N°CAS: 68154-97-2

Poids :  $\geq$  1 - < 5 % Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

POTASSIUM CUMENESULFONATE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489427-24-XXXX; N°CE: 629-764-9;

N°CAS: 164524-02-1

Poids :  $\geq$  1 - < 5 % Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

SODIUM CUMENESULPHONATE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489411-37-XXXX; N°CE: 239-854-6; N°CAS

: 15763-76-5

Poids :  $\geq$  1 - < 5 % Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449811-37-XXXX ; N°CE : 229-912-9; N°CAS :

6834-92-0

Poids : ≥ 1 - < 2 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335

 $HYDROXYDE\ DE\ POTASSIUM\ ;\ Numéro\ d'enregistrement\ REACH\ :\ 01-2119487136-33-XXXX\ ;\ N^{\circ}CE\ :\ 215-181-3;\ N^{\circ}CAS\ :\ N^{\circ}CB\ :\ N^{\circ}CB\$ 

1310-58-3

Poids : ≥ 1 - < 2 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Limites de concentrations spécifiques Skin Corr. 1A ; H314:  $C \ge 5$  % • Eye Dam. 1 ; H318:  $C \ge 2$  % • Skin Corr. 1B ; H314:  $C \ge 2$  % • Skin Corr. 1C ; H314:  $C \ge 2$  % • Eye Irrit. 2 ; H319:  $C \ge 0.5$  % • Skin Irrit.

C ≥ 2 % • SKIII COIT. 1C ; П314: C ≥ 2 % • Eye 1111L. 2 ; П319: C ≥ 0,3 % • SKIII 11

2 ; H315: C ≥ 0,5 %

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

## Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

#### Après contact avec les yeux

Page: 2 / 17

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

**Date d'édition :** 16.06.2025

Protéger l'oeil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone , Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### 5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel .

## Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510): 12

Page: 3 / 17

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Valeurs limites au poste de travail

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )

Valeur limite: 10 ppm / 67 mg/m³

Limitation de crête : 1,5(I)

Remarque : Y

 $\begin{array}{ll} \mbox{Version:} & 23.06.2022 \\ \mbox{Type de valeur limite (pays d'origine)} \mbox{ STEL ( EC )} \\ \end{array}$ 

Valeur limite: 15 ppm / 101,2 mg/m<sup>3</sup>

 $\begin{tabular}{ll} \begin{tabular}{ll} Version: & 20.06.2019 \\ \end{tabular} Type de valeur limite (pays d'origine) & TWA ( EC ) \\ \end{tabular}$ 

Valeur limite: 10 ppm / 67,5 mg/m<sup>3</sup>

Version: 20.06.2019

## Valeurs de référence DNEL/PNEC

#### DNEL/DMEL

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL; N°CAS: 112-34-5

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 6,25 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 67,5 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur limite : 101,2 mg/m³

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,048 mg/cm²

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 6,6 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 68,1 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 3,8 mg/kg p.c. /jour

Page: 4 / 17

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

 Mise à jour :
 08.01.2025
 Version (Révision) :
 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,096 mg/cm²

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 37,4 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique Fréquence d'exposition : À long terme Valeur limite : 191 mg/kg p.c. /jour SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,048 mg/cm²

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 6,6 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 68,1 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 3,8 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,096 mg/cm²

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation Fréquence d'exposition : À long terme Valeur limite : 37,4 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 191 mg/kg p.c. /jour
MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

 $\begin{array}{lll} \mbox{Voie d'exposition}: & \mbox{Inhalation} \\ \mbox{Fr\'equence d'exposition}: & \mbox{\`A long terme} \\ \mbox{Valeur limite}: & 1,55 \mbox{ mg/m}^3 \\ \end{array}$ 

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,74 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,74 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Page: 5 / 17

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

Fréquence d'exposition : À long terme Valeur limite : 6,22 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 1,49 mg/kg
HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Inhalation Fréquence d'exposition : À long terme Valeur limite : 1 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 1 mg/m³

**PNEC** 

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL; N°CAS: 112-34-5 Type de valeur limite: PNEC (Eaux, Eau douce)

Valeur limite : 1,1 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)

Valeur limite : 11 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Valeur limite: 0,11 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Valeur limite: 4,4 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

Valeur limite: 0,44 mg/kg dw
Type de valeur limite: PNEC (Terre)
Valeur limite: 0,32 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)
Valeur limite : 56 mg/kg denrées alimentaires
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Valeur limite : 0,1 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)

Valeur limite : 1 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Valeur limite : 0,01 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Valeur limite: 0,372 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

Valeur limite: 0,0372 mg/l
Type de valeur limite: PNEC (Terre)
Valeur limite: 0,016 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Valeur limite : 100 mg/l

 $\begin{array}{lll} \text{SODIUM CUMENESULPHONATE} \;;\; \text{N}^\circ\text{CAS} \; : \; 15763\text{-}76\text{-}5 \\ \text{Type de valeur limite} \; : & \text{PNEC (Eaux, Eau douce)} \end{array}$ 

Valeur limite : 0,1 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)

Valeur limite : 1 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Valeur limite: 0,01 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Valeur limite: 0,372 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

Page: 6 / 17

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

Valeur limite: 0,0372 mg/kg dw
Type de valeur limite: PNEC (Terre)
Valeur limite: 0,016 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Valeur limite: 100 mg/l MÉTASILICATE DE DISODIUM; N°CAS: 6834-92-0

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Valeur limite: 7,5 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)

Valeur limite : 7,5 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Valeur limite : 1 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Valeur limite: 1000 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Protection individuelle Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

**DIN EN 166** 

## Protection de la peau

Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 480 min.

Epaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

**Remarque**: Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type: A P2

#### Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

#### Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### 8.3 Indications diverses

Page: 7 / 17

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Calculé

Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **Aspect**

État physique : Liquide

Couleur: vert

Odeur

comme: Éther, douceâtre

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de congélation :	( 1013 hPa )	env.	-2,5	°C
Point initial d'ébullition et intervalle	( 1013 hPa )	onv	98	°C
d'ébullition :	(10131Fa)	env.	90	C

Point éclair : négligeable DIN EN ISO 13736

Température d'auto-inflammation : aucune Inflammabilité : non inflammable Limite inférieure d'explosivité : négligeable

Limite supérieure d'explosivité : négligeable
Pression de la vapeur : (20 °C) < 24

 Pression de la vapeur :
 (20 °C)
 <</td>
 24 hPa

 Densité :
 (20 °C)
 env.
 1,03 g/cm³

 Densite:
 (20 °C)
 env.
 1,03 g/cm³

 Solubilité dans l'eau:
 (20 °C)
 miscible à l'eau

 pH:
 (20 °C)
 env.
 13

 Viscosité cinématique:
 (20 °C)
 <</td>
 30 mm²/s

Densité de vapeur relative : (20 °C) non déterminé

Teneur en COV maximale (CE) : 0 Pds %

Teneur en COV maximale (Suisse) : 4 Pds %

Teneur en COV imposable (Suisse): 4 Pds %

#### 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aluminium Zinc

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus. Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Page: 8 / 17

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

## Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre: ATEmix
Voie d'exposition: Par voie orale
Dose efficace: > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Souris
Dose efficace : 5530 mg/kg
Méthode : OCDE 401

Paramètre: DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce: Rat

Dose efficace : > 7000 mg/kg Méthode : OCDE 401

Paramètre: DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce: Rat

Dose efficace : > 7000 mg/kg Méthode : OCDE 401

Paramètre : DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Souris

Dose efficace: 770 - 820 mg/kg

Paramètre : DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 1152 - 1349 mg/kg

Paramètre : DL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 365 mg/kg Méthode : OCDE 425

Paramètre: DL50 ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO;

N°CAS: 68154-97-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 2000 mg/kg Méthode : OCDE 423

Toxicité dermique aiguë

Paramètre: ATEmix
Voie d'exposition: Dermique
Dose efficace: > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

Voie d'exposition :DermiqueEspèce :LapinDose efficace :2764 mg/kgMéthode :OCDE 402

Paramètre : DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402

Page: 9 / 17

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

Paramètre: DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402

Paramètre : DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: ATEmix
Voie d'exposition: Inhalation
Dose efficace: > 20 mg/l

Paramètre: CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 6,41 mg/l
Temps d'exposition : 232 min
Méthode : OCDE 403

Paramètre: CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 6,41 mg/l
Temps d'exposition : 232 min
Méthode : OCDE 403

Paramètre: CL50 (MÉTASILICATE DE DISODIUM; N°CAS: 6834-92-0)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2,06 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

#### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-

92-0)

Espèce : Lapin

Résultat : Provoque des brûlures

Méthode : OCDE 404

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-

58-3)

Résultat : Provoque de graves brûlures

Méthode: OCDE 431

## Estimation/classification

Provoque une irritation cutanée.

#### Réserve acide/alcalique

Le mélange a une faible capacité tampon (réserves acides/alcaliques).

Résultats des tests de corrosion et d'irritation cutanées réalisés in vitro:

Human Skin Model (HSM) test ( OCDE 431 ) Aucune classification comme corrosif malgré un pH extrême. Le test a été réalisé avec une formulation analogue. (UNO S) Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ;

N°CAS: 112-34-5)

Espèce : Lapin

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux

Page: 10 / 17

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

Paramètre: Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED,

PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO; N°CAS: 68154-97-2)

Espèce: Lapin

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux Reversible.

Méthode: OCDE 405

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ;

N°CAS: 164524-02-1)

Espèce: Lapin

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux

Méthode: OCDE 405

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( SODIUM CUMENESULPHONATE ;

N°CAS: 15763-76-5)

Espèce: Lapin

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux

Méthode: OCDE 405

Paramètre: Lésions oculaires graves/irritation oculaire (MÉTASILICATE DE DISODIUM; N°CAS:

6834-92-0)

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux

Paramètre: Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS :

1310-58-3)

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux

Méthode : OCDE 405

#### Estimation/classification

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

## Autres effets néfastes

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Peut être absorbé par la peau. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

## Informations complémentaires

Page: 11 / 17

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

## Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre: CL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 1300 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203

Paramètre : CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )

Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre: CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )

Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : > 100 mg/kg
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )

Espèce : Poisson

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 2320 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )

Espèce : Poisson

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 80 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre: CL50 ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO;

N°CAS: 68154-97-2)

Espèce : Danio rerio

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

 Dose efficace :
 > 1 - 10 mg/l

 Temps d'exposition :
 96 h

 Méthode :
 OCDE 203

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Page: 12 / 17

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

Dose efficace : > 100 mg/lTemps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace : 1700 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Paramètre: EC50 ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO;

N°CAS: 68154-97-2)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace : > 1 - 10 mg
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 201

Paramètre: EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )

Espèce : Desmodesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )

Espèce : Desmodesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Dose efficace : > 100 mg/lTemps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Dose efficace : 207 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Méthode : DIN 38412 / partie 9

Paramètre : ErC50 ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO ;

N°CAS: 68154-97-2)

Espèce : Selenastrum capricornutum

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Dose efficace : > 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.3

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre: NOEC ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO;

N°CAS : 68154-97-2 )

Espèce : Selenastrum capricornutum

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Dose efficace : 1,7 mg/l Temps d'exposition : 72 h

Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.3

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC10 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

Espèce : Toxicité sur les microorganismes

Page: 13 / 17

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

**Date d'édition :** 16.06.2025

Dose efficace : > 1995 mg/l
Temps d'exposition : 30 min

Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )

Espèce : Toxicité sur les microorganismes

Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 3 h

Paramètre: EC50 (SODIUM CUMENESULPHONATE; N°CAS: 15763-76-5)

Espèce : Toxicité sur les microorganismes

Dose efficace: > 1000 mg/l

Paramètre: EC50 (MÉTASILICATE DE DISODIUM; N°CAS: 6834-92-0)

Espèce : Toxicité sur les microorganismes

Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 3 h

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Biodégradation

Paramètre : DBO (% de DCO) ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 95 %
Durée du test : 28 D

Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode: OCDE 301C

Paramètre: Biodégradation ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )

Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 99,8 %
Durée du test : 28 D

Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode: OCDE 301B

Paramètre : Biodégradation ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )

Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 99,8 %
Durée du test : 28 D

Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode: OCDE 301B

Paramètre: Biodégradation ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5

EO/PO; N°CAS: 68154-97-2)

Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : > 60 %
Durée du test : 28 D

Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode : OCDE 301B

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ;

N°CAS: 112-34-5)

Valeur:

20 °C

Méthode : OCDE 117

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Page: 14 / 17

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes noncibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

07 06 01\* (Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses)

20 01 29\* (Détergents contenant des substances dangereuses)

#### Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat (Eau (avec détergent)). Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### 13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Page: 15 / 17

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

#### Autorisations et limites d'utilisation

#### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 55, 75

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

#### Autres réglementations (UE)

#### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

- < 5 % agents de surface anioniques
- < 5 % agents de surface non ioniques

parfums

#### **Directives nationales**

#### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## 16.1 Indications de changement

08. DNEL/DMEL · 08. PNEC

## 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS: Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS: Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS

ECHA: Inventaire des classifications et des étiquetages

ECHA : Substances pré-enregistrées ECHA : Substances enregistrées

Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs

ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques

GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays

UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Page: 16 / 17

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Floor Cleaner STRONG

Mise à jour : 08.01.2025 Version (Révision) : 7.0.2 (7.0.1)

Date d'édition : 16.06.2025

|-> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Évaluation :

Skin Irrit. 2: Human Skin Model (HSM) test (OCDE 431) Eye Dam. 1: Essais d'irritation oculaire in vitro (OCDE 437)

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 17 / 17